

**AVIS**

- Le présent titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur et remis à l'intéressé qui doit également le signer
- Ce titre est strictement personnel et ne peut être remis à des tiers
- Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée
- La perte de ce titre doit être signalée immédiatement à l'employeur
- Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux 3 caractères et à l'attribut composant le symbole de chaque habilitation et celles relatives aux activités que le personnel sera autorisé à pratiquer
- La rubrique «Indications supplémentaires» doit obligatoirement être renseignée

**E.U.R.L. E.D.R**  
810, chemin de la Vierge  
26350 MONTRIGAUD  
Tél./Fax : 04 75 71 73 36  
Siret : 442 038 014 00019

Le titre d'habilitation que le chef d'entreprise doit délivrer, atteste que le personnel a :

- La qualification technique nécessaire
- La connaissance des règles de sécurité électrique à appliquer
- L'avis d'aptitude médicale à effectuer les travaux confiés
- La connaissance du fonctionnement de l'installation
- Le matériel nécessaire à la tâche
- La prise en compte des Instructions Permanentes de Sécurité Interne au poste de travail



**pôle formation** des  
industries technologiques  
CREATION DE COMPETENCES  
DRÔME-ARDECHE

**TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE**

Entreprise : EURL EDN

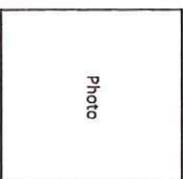
**Le titulaire :**

Nom : FALCONNET

Prénom : Jean-Louis

Fonction : Technicien

Affectation : .....



Signature :

**L'employeur :**

Nom : BROUET

Prénom : Alain

Fonction : Responsable

Signature :

Date : 16/03/15 Validité : 27/02/18

**Pôle formation des industries technologiques**  
AFPI Drôme-Ardèche : Maison de l'Industrie  
21, rue Pierre Méchain - BP 10028 - 26901 VALENCE cedex 9  
Téléphone : 04 75 41 90 08  
[www.ifi-26-07.com](http://www.ifi-26-07.com) Rubrique AFPI

**AVIS**

Le présent titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur et remis à l'intéressé qui doit également le signer

Ce titre est strictement personnel et ne peut être remis à des tiers

Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée

La perte de ce titre doit être signalée immédiatement à l'employeur

Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux 3 caractères et à l'attribut composant le symbole de chaque habilitation et celles relatives aux activités que le personnel sera autorisé à pratiquer

La rubrique «Indications supplémentaires» doit obligatoirement être renseignée

Le titre d'habilitation que le chef d'entreprise doit délivrer, atteste que le personnel a :

- La qualification technique nécessaire
- La connaissance des règles de sécurité électrique à appliquer
- L'avis d'aptitude médicale à effectuer les travaux confiés
- La connaissance du fonctionnement de l'installation
- Le matériel nécessaire à la tâche
- La prise en compte des Instructions Permanentes de Sécurité Interne au poste de travail

**EDR**  
Etablissement de  
Recherche et de  
Recherche

810, Chemin du Peron

26350 MONTRIGAUD

Tel./Fax : 04 75 71 73 36

Siret : 442 038 014 00019

**AFPI**  
Drôme-Ardèche

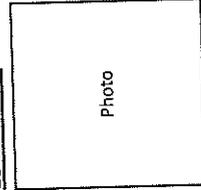
**pôle formation des industries technologiques**  
CREATEUR DE COMPÉTENCES

DRÔME-ARDECHE

**TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE**

Entreprise : EVUL EDR

Le titulaire :



Nom : LAURENT

Prénom : CHRISTOPHE

Fonction : Lectionnaire

Affectation : Montreuil

Signature :

L'employeur :

Nom : EVUL EDR

Prénom : Bruno

Fonction : Gerant

Signature :

Date : 29.06.15 Validité : 3ans

**AVIS**

Le présent titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur et remis à l'intéressé qui doit également le signer  
Ce titre est strictement personnel et ne peut être remis à des tiers  
Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée  
La perte de ce titre doit être signalée immédiatement à l'employeur  
Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux 3 caractères et à l'attribut composant le symbole de chaque habilitation et celles relatives aux activités que le personnel sera autorisé à pratiquer  
La rubrique «Indications supplémentaires» doit obligatoirement être renseignée

**URTEL EDR**  
Acheter et utiliser  
Chemin du Peron  
150 MONTRIGAUD  
Fax : 04 75 71 73 36  
: 442 038 014 00019

Le titre d'habilitation que le chef d'entreprise doit délivrer, attesté que le personnel a :

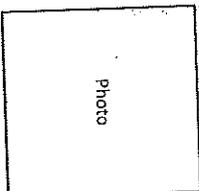
- La qualification technique nécessaire
- La connaissance des règles de sécurité électrique à appliquer
- L'avis d'aptitude médicale à effectuer les travaux confiés
- La connaissance du fonctionnement de l'installation
- Le matériel nécessaire à la tâche
- La prise en compte des Instructions Permanentes de Sécurité Interne au poste de travail



**TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE**

Entreprise : EURTEL EDR

**Le titulaire :**



Nom : LECAT  
Prénom : T. Lucieny  
Fonction : Technicien  
Affectation : .....  
Signature : .....

**L'employeur :**

Nom : BUER  
Prénom : Remy  
Fonction : Genant

Signature :

Date : 16/03/15 Valable : 27/02/18

*Pôle formation des industries technologiques*  
AFPI Drôme-Ardèche : Maison de l'Industrie  
21, rue Pierre Méchain - BP 10028 - 26901 VALENCE cedex 9  
Téléphone : 04 75 41 90 08  
[www.afi-26-07.com](http://www.afi-26-07.com) Rubrique AFPI